



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 mars 2021
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2021

1^{er}-4 juin 2021

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Affaires classées en 2020

Additif au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020

Résumé

On trouvera, dans le présent additif au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2020 ([E/ICEF/2021/AB/L.3](#)), des informations sur les affaires qui ont été classées par l'UNICEF en 2020.

Pendant l'année, le Bureau de l'audit interne et des investigations a enquêté sur 520 affaires et en a classé 254.

* [E/ICEF/2021/9](#).



Affaires classées en 2020

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
<i>Pots-de-vin, corruption ou rétro-commissions</i>				
1	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Des soumissionnaires auraient été exclus de processus de passation de marchés au profit d'un prestataire en particulier.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Cambriolage, vol qualifié, ou détournement de biens ou de fonds appartenant à l'UNICEF</i>				
2	Asie de l'Est et Pacifique	Perte de fournitures médicales par un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
3	Europe et Asie centrale	Vol par un(e) membre du personnel d'une lampe solaire stockée dans un entrepôt de l'UNICEF.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
4	Afrique de l'Est et australe	Détournement par un(e) ancien(ne) membre du personnel de fonds crédités sur des cartes carburant prépayées.	892,41	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. L'affaire aurait entraîné le licenciement de la personne concernée, si celle-ci n'avait pas déjà cessé ses fonctions.
5		Détournement par un(e) membre du personnel de fonds crédités sur des cartes carburant prépayées.	416,14	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel, qui a également été sommé(e) de rembourser l'UNICEF.
6		Détournement par un(e) membre du personnel de fonds crédités sur des cartes carburant prépayées.	Néant	Allégations non étayées.
7		Détournement par un(e) membre du personnel de fonds crédités sur des cartes carburant prépayées.	Néant	Allégations non étayées.
8		Détournement par un(e) membre du personnel de fonds crédités sur des cartes carburant prépayées.	Néant	Allégations non étayées.
9		Vol, par un garde de sécurité employé par un partenaire de réalisation et deux autres individus non identifiés, d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi stockés dans un entrepôt.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
10	Siège	Vol de matériel audiovisuel laissé sans supervision dans le véhicule personnel d'un(e) membre du personnel.	17 400,00	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
11	Amérique latine et Caraïbes	Vol d'ordinateurs portables par un prestataire de services de nettoyage.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
12	Asie du Sud	Vol de carburant et de pièces auto par un ou plusieurs individu(s) non identifié(s).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
13	Afrique de l'Ouest et centrale	Vol par des individus non identifiés de fournitures médicales lors du détournement de véhicules de transport logistique opérés par un prestataire.	159 719,46	Affaire classée après une évaluation initiale.
14		Vol, par un ou plusieurs individu(s), d'ordinateurs portables et de matériel divers stockés dans un local de l'UNICEF.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
<i>Protection de l'enfance</i>				
15	Afrique de l'Est et australe	Initiation d'un projet de mariage entre une enfant de 16 ans et un membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, car une enquête a été ouverte par un autre organe d'investigation.
16	Autre	Faits de maltraitance d'enfants enregistrés en vidéo et diffusés sur les médias sociaux, sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les forces de l'ordre locales s'étant saisies de l'affaire.
17	Afrique de l'Ouest et centrale	Non-enregistrement, par un(e) membre du personnel, d'un(e) enfant de moins de 16 ans résidant sous son toit dans la perspective de son orientation vers une formation professionnelle adaptée.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Conflit d'intérêts</i>				
18	Afrique de l'Est et australe	Conflit d'intérêts constitué par le fait qu'un partenaire de réalisation de l'UNICEF appartenait à un(e) ancien(ne) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
19		Organisation par un(e) membre du personnel d'expositions non autorisées dans les locaux des Nations Unies en vue de promouvoir une initiative externe.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Une note a été versée au dossier administratif de l'ancien(ne) membre du personnel indiquant que celui-ci ou celle-ci avait peut-être participé à des activités extérieures, sans autorisation, alors qu'il ou elle était encore employé(e) par l'UNICEF.
20		Engagement d'un(e) membre du personnel par une organisation externe et de son (sa) conjoint(e) par un partenaire de réalisation de l'UNICEF et présentation par le (la) membre du personnel d'une demande frauduleuse de remboursement des frais de voyage.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
21	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Détournement de fonds et de ressources par le (la) directeur(trice) d'un partenaire de réalisation, à des fins politiques.	Néant	Allégations non étayées.
22		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Division des ressources humaines. L'intéressé(e) a reçu un blâme écrit et perdu un échelon.
<i>Fraude aux prestations</i>				
23	Afrique de l'Est et australe	Enregistrement incorrect par deux membres du personnel de leur date de départ du lieu d'affectation dans le cadre de leurs congés ou de leur congé de détente, ayant abouti à des versements excédentaires au titre de la prime de danger.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
24	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Déclaration inexacte par un(e) membre du personnel de ses états de présence en vue d'obtenir le paiement d'heures supplémentaires indues.	Néant	Mémorandum consultatif adressé au bureau de pays.
25	Asie du Sud	Présentation par un(e) membre du personnel d'une demande frauduleuse d'indemnité journalière de subsistance concernant une mission pendant laquelle l'intéressé(e) n'avait pas quitté son lieu d'affectation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
26	Afrique de l'Ouest et centrale	Présentation par un(e) membre du personnel d'une demande frauduleuse de remboursement des frais de voyage.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale. Une note indiquant que le (la) membre du personnel a refusé de coopérer avec le Bureau de l'audit interne et des investigations dans le cadre de l'évaluation des faits a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e).
<i>Fraude et falsification</i>				
27	Afrique de l'Est et australe	Non-signalement par un partenaire de réalisation du vol de fournitures réservées à un projet lors d'une attaque terroriste.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
28		Utilisation abusive du nom de l'Organisation des Nations Unies par un(e) ancien(ne) membre du personnel dans le but d'obtenir un gain financier auprès d'une tierce partie.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
29		Présentation, par un(e) candidat(e) ayant brigué plusieurs postes à l'UNICEF, de fausses déclarations concernant sa formation universitaire et ses liens avec une organisation non gouvernementale (ONG) locale.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
30		Présentation de faux documents relatifs à des bénéficiaires et employés fictifs, et cas multiples de double facturation, par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le contrat avec le partenaire de réalisation concerné ayant déjà été résilié.
31		Présentation de fausses factures par un(e) ancien(ne) membre du personnel d'un autre organisme des Nations Unies s'étant porté candidat(e) à un poste à l'UNICEF.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
32	Siège	Non-déclaration, par un(e) membre du personnel récemment recruté(e), d'un contrat de travail avec une autre entité des Nations Unies encore en cours au moment de sa prise de fonctions à l'UNICEF.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
33		Présentation de faux échanges de courriels au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies par un(e) ancien(ne) membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'est nécessaire.
34	Autre	Versement de pots-de-vin à des membres du système judiciaire dans le cadre d'un différend foncier, sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations en question ne relevant pas du champ de compétences du Bureau de l'audit interne et des investigations.
35	Asie du Sud	Présentation par un cabinet de conseil non identifié de faux documents établis dans l'optique d'y faire apposer le nom, le logo et le sceau de l'UNICEF.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
36	Afrique de l'Ouest et centrale	Fraude caractérisée par des faits de collusion entre des fournisseurs de carburant et un(e) membre du personnel qui était alors employé(e) par une autre entité des Nations Unies.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le (la) membre du personnel concerné(e) avait déjà été licencié(e) à l'issue d'une procédure séparée.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
37		Présentation par un(e) membre du personnel d'une fausse lettre devant servir à justifier une absence non autorisée d'une durée d'une semaine.	Néant	Renvoi à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
38		Présentation, par un fournisseur, d'une facture établie au nom d'un(e) membre du personnel pour un produit qui n'avait été ni approuvé ni acheté par le bureau de l'intéressé(e).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Utilisation frauduleuse par des tiers des fonds destinés aux programmes</i>				
39	Europe et Asie centrale	Détournement d'aide par un partenaire de réalisation.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, en l'absence d'éléments prouvant que l'UNICEF aurait subi des pertes financières.
40	Afrique de l'Est et australe	Établissement de fausses factures par un partenaire de réalisation dans l'optique de détourner des fonds de l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
41		Détournement d'aide par un partenaire de réalisation collaborant avec plusieurs organismes des Nations Unies.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
42		Abandon d'un projet de l'UNICEF par un partenaire de réalisation, ayant donné lieu à des frais que l'UNICEF n'a pas pu recouvrer.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
43		Fraude liée à l'achat et à l'utilisation de véhicules de location par un partenaire de réalisation.	27 500,00	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
44		Non-exécution de projets selon les modalités prévues et non-versement des salaires du personnel par un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
45		Révélation indue par un partenaire de réalisation des résultats de son enquête sur des allégations de népotisme, de fraude et de corruption visant deux membres de son équipe dirigeante.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
46		Faits de manipulation financière et irrégularités de recrutement et de gestion commis par un partenaire de réalisation.	Néant	À des fins d'enregistrement. L'affaire sera examinée plus avant une fois que les conclusions de l'audit juricomptable mené par le bureau de pays auront été communiquées.
47		Allégation de malversations visant un partenaire de réalisation du bureau de pays.	Néant	À des fins d'enregistrement. L'affaire sera examinée plus avant une fois que les conclusions de l'audit juricomptable mené par le bureau de pays auront été communiquées.
48	Siège	Fraude liée à l'escroquerie de tiers par usurpation d'identité (catfishing) par un(e) membre du personnel du Comité national de l'UNICEF.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
49	Amérique latine et Caraïbes	Utilisation de comptes bancaires personnels de membres du personnel d'un partenaire de réalisation pour effectuer des transferts de fonds.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
50	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Détournement des salaires du personnel et présentation de factures gonflées par un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
51		Falsification de documents et établissement de faux documents liés à l'achat de services à un fournisseur fictif par un partenaire de réalisation.		Néant Allégations non étayées.
52		Manque de transparence de la gestion financière d'un partenaire de réalisation.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
53		Défaut de communication de l'information et non-respect de l'obligation de rendre compte par un partenaire public de réalisation.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
54		Détournement de fonds et gestion irrégulière des ressources humaines par un partenaire de réalisation.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
55		Vol de fournitures pédagogiques par un garde de sécurité employé par un partenaire de réalisation.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
56		Non-livraison de fournitures pédagogiques par un partenaire de réalisation.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
57		Écarts dans les bulletins de salaires liés à la déduction de divers frais d'assurance par deux membres du personnel d'un fournisseur tiers engagé par un partenaire de réalisation.		Néant À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, l'UNICEF n'ayant pas subi de pertes financières et le partenaire de réalisation ayant donné suite à ces allégations.
58	Asie du Sud	Détournement de fonds et non-exécution d'activités de suivi par un partenaire de réalisation.		Néant À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le contrat avec le partenaire de réalisation concerné ayant été résilié.
59		Détournement de fonds par double-facturation des coûts afférents aux projets par un partenaire de réalisation.		Néant À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le contrat avec le partenaire de réalisation concerné ayant été résilié.
60		Présentation, par un partenaire de réalisation, de déclarations frauduleuses concernant les dépenses qu'il aurait engagées.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
61		Détournement, par un partenaire de réalisation, du solde inutilisé des fonds alloués à la location de véhicules.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
62		Manque de transparence des pratiques de recrutement d'un partenaire de réalisation et faits de harcèlement commis par des membres de son personnel.		Néant Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
63		Fraude dans la passation de marchés et manque de professionnalisme du personnel d'un partenaire de réalisation.	1 618,00	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le partenaire de réalisation ayant remboursé l'UNICEF et donné suite à ces allégations.
64		Présentation de factures trompeuses et détournement de fonds par deux membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	143,00	Affaire classée après une évaluation initiale, le partenaire de réalisation ayant déjà enquêté sur les faits et pris les mesures qui s'imposaient.
65	Afrique de l'Ouest et centrale	Allégations selon lesquelles des membres du personnel et des fournisseurs auraient commis des faits de fraude aux frais de surestaries applicables aux conteneurs de l'UNICEF.		Néant À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les fournisseurs et membres du personnel concernés n'étant plus sous contrat avec l'UNICEF.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
66		Détournement de ressources humanitaires par un partenaire de réalisation dans le cadre d'un système de fraude.	354 863,00	Rapport d'enquête transmis au bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration. Le montant du préjudice financier pourrait être réévalué sur la base des conclusions d'un audit juricomptable.
67		Production de fausses cartes d'embarquement par un partenaire de réalisation.	3 850,00	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Irrégularités de gestion graves ayant entraîné des pertes financières ou porté atteinte à la réputation de l'UNICEF</i>				
68	Afrique de l'Est et australe	Détournement par un(e) membre du personnel de fonds crédités sur des cartes carburant prépayées.	11 287,00	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le (la) membre du personnel a quitté l'UNICEF avant que l'enquête ait été menée à bien. Une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e).
69		Mauvaise gestion, par un(e) membre du personnel, des fonds alloués à la gestion du carburant et des véhicules.	Néant	Allégations non étayées.
<i>Harcèlement et abus de pouvoir</i>				
70	Asie de l'Est et Pacifique	Harcèlement systématique d'un(e) membre du personnel par un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
71		Faits multiples de harcèlement au travail commis par un(e) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
72		Faits multiples de harcèlement au travail commis par un(e) membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, l'affaire faisant déjà l'objet d'une enquête séparée.
73		Traitement inéquitable d'un(e) vacataire et abus de pouvoir de la part d'un(e) membre du personnel	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
74		Divulgarion, par un(e) membre du personnel, d'informations médicales concernant un(e) autre membre du personnel et déclaration d'informations fallacieuses dans le rapport d'évaluation de la performance le (la) concernant.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
75	Europe et Asie centrale	Brimades et création d'un environnement de travail hostile par un(e) membre du personnel à l'encontre de ses subordonnés.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines et à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
76		Harcèlement et abus de pouvoir dans le cadre d'activités de recrutement et d'évaluation de la performance et d'interactions interpersonnelles.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
77		Création d'un environnement de travail hostile et formulation de commentaires racistes par un(e) membre du personnel qui imposait à ses subordonnés de s'acquitter de tâches ne relevant pas de leurs fonctions.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
78		Harcèlement et abus de pouvoir de la part d'un(e) membre du personnel qui a tenté d'imposer des mesures d'amélioration de la performance à un(e) subordonné(e) sans tenir compte de la question du surmenage.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.

<i>No^a</i>	<i>Région de l'UNICEF/lieu^b</i>	<i>Nature de l'affaire</i>	<i>Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)</i>	<i>Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire</i>
79	Afrique de l'Est et australe	Abus de pouvoir et ingérence de membres du personnel dans un contrat établi entre une tierce partie et un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
80		Manque de professionnalisme et comportement grossier d'un(e) vacataire envers des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
81	Siège	Harcèlement au travail caractérisé par des propos désobligeants, un comportement agressif et un abus de pouvoir d'un(e) membre du personnel contre un(e) vacataire.	Néant	Allégations non étayées.
82		Actes de harcèlement et d'intimidation de la part d'un(e) vacataire à l'encontre de membres du personnel.	Néant	Bilan d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
83		Création d'un environnement de travail hostile et défaut, par un(e) superviseur(se), de prendre les mesures qui s'imposaient après qu'un(e) subordonné(e) a signalé avoir été victime d'une agression sexuelle.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
84		Abus d'autorité et actes d'intimidation commis par un(e) superviseur(se) contre un(e) membre du personnel qui avait formulé des observations négatives à son endroit dans un rapport d'évaluation de la performance.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
85		Un(e) membre du personnel a crié sur d'autres membres du personnel et commis des actes de harcèlement.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
86	Amérique latine et Caraïbes	Un(e) superviseur(euse) a fait pression sur un(e) membre du personnel pour que celui-ci ou celle-ci accepte l'appréciation consignée dans son rapport d'évaluation de la performance et la mise en place d'un plan de mise à niveau, sans avoir répondu à toutes les préoccupations de l'intéressé(e).	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines pour intervention de l'administration.
87		Un(e) superviseur(euse) a mis en place un plan de mise à niveau dans l'optique de mettre fin au contrat d'un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines pour intervention de l'administration.
88	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Redistribution injuste des tâches et formulations de critiques par un(e) membre du personnel à l'encontre d'un(e) subordonné(e).	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
89		Actes de discrimination fondée sur le genre commis par un(e) membre du personnel dans le cadre de processus de recrutement.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
90		Création d'un environnement de travail hostile par un(e) membre du personnel à l'encontre d'un(e) subordonné(e) en raison de commentaires négatifs formulés par celui-ci ou celle-ci dans le rapport d'évaluation de la performance de l'intéressé(e).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
91		Allégations de harcèlement et d'abus de pouvoir à l'endroit de l'ancien(ne) superviseur(euse) d'un(e) membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'est nécessaire.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
92		Fabrication d'éléments par un(e) membre du personnel concernant les performances d'un(e) subordonné(e).	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale. Le (la) requérant(e) a fait le choix d'un règlement à l'amiable.
93	Autre	Conduite répréhensible d'un(e) membre du personnel à l'encontre d'un(e) vacataire.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
94		Harcèlement d'un(e) membre de la famille du (de la) requérant(e), sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations en question ne relevant pas du champ de compétences du Bureau de l'audit interne et des investigations.
95		Harcèlement d'un(e) membre de la famille du (de la) requérant(e), sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations en question ne relevant pas du champ de compétences du Bureau de l'audit interne et des investigations.
96		Harcèlement d'un(e) membre de la famille du (de la) requérant(e), sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations en question ne relevant pas du champ de compétences du Bureau de l'audit interne et des investigations.
97	Asie du Sud	Remarques dévalorisantes et remise en cause de l'autorité d'un(e) superviseur(euse) par un(e) membre du personnel.	Néant	Allégations non étayées.
98		Actes de discrimination fondée sur le genre et de harcèlement commis par des membres du personnel contre un(e) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
99		Recours au chantage par des individus non identifiés à l'encontre d'un(e) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
100		Comportement grossier et insultant et actes de népotisme commis par un membre du personnel contre des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
101	Afrique de l'Ouest et centrale	Actes de harcèlement, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir systématiques commis par un(e) membre du personnel contre plusieurs autres membres du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
102		Imposition, par un(e) membre du personnel, d'appréciations d'évaluation de la performance injustifiées à un(e) subordonné(e).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
103		Un(e) membre du personnel a élevé la voix contre d'autres membres du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
104		Multiples actes d'abus de pouvoir et de harcèlement commis par des superviseurs à l'endroit d'un(e) subordonné(e).	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les faits ayant été examinés dans le cadre d'une autre affaire.
<i>Comportement répréhensible de la part de membres du personnel</i>				
105	Asie de l'Est et Pacifique	Non-exécution par un(e) membre du personnel de l'enquête sur les antécédents d'un(e) consultant(e) en cours de recrutement.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines et à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
106		Fraude et gestion irrégulière des processus d'achat par un membre du personnel dans le cadre d'un précédent contrat.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines et à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
107		Déclarations d'un(e) membre du personnel concernant d'éventuels actes illégaux, ayant conduit à la saisie par la police locale d'un ordinateur portable de l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, l'intéressé(e) ayant déjà quitté l'organisation.
108		Plagiat commis par un(e) membre du personnel dans le cadre d'une épreuve écrite organisée en ligne.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
109		Violation, par un(e) membre du personnel, des règles régissant l'examen d'aptitudes linguistiques du système des Nations Unies.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
110	Europe et Asie centrale	Consommation de drogues par un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
111		Violation, par un(e) membre du personnel, des règles régissant l'examen d'aptitudes linguistiques du système des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
112	Afrique de l'Est et australe	Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines pour intervention de l'administration.
113		Non-respect des lois locales par un(e) membre du personnel, qui n'a pas payé le loyer et les dommages qu'il ou elle devait acquitter.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
114		Relations sexuelles entre des membres du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
115		Altercation verbale et physique entre un(e) membre du personnel et un(e) agent(e) public(que).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
116		Altercation verbale et physique entre un(e) membre du personnel et des membres du public.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
117	Siège	Agression physique d'un(e) membre du personnel par un(e) autre membre du personnel avec qui il (elle) entretenait une relation personnelle.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Aucune autre mesure n'a été prise.
118		Allégations selon lesquelles un(e) membre du personnel n'aurait pas honoré des obligations financières qui lui avaient été imposées par décision de justice.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines pour intervention de l'administration.
119		Manque de prise en charge des besoins et comportement laissant à désirer de la part du personnel des services informatiques en ce qui concerne des questions d'accès aux données.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
120		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines. L'intéressé(e) a reçu un blâme écrit et perdu deux échelons.
121		Modification non autorisée d'une enquête de l'UNICEF par un individu non identifié.	Néant	Allégations non étayées.
122		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion puis renvoyé à la Division des ressources humaines pour intervention de l'administration.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
123		Consultation par un(e) membre du personnel des courriels d'un(e) superviseur(euse), sans autorisation de celui-ci ou celle-ci.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
124		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
125	Amérique latine et Caraïbes	Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel ayant également communiqué de manière inappropriée avec des fonctionnaires nationaux.	Néant	Allégations non étayées.
126		Fuite d'un courriel sensible organisée par un(e) membre du personnel.	Néant	Allégations non étayées.
127		Actes de violence au sein de la famille commis par un(e) Volontaire des Nations Unies engagé(e) par l'UNICEF.	Néant	Rapport d'enquête transmis au Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies.
128		Utilisation abusive par un(e) membre du personnel de moyens informatiques et de moyens de communication.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
129		Manipulation des processus de recrutement et d'achat, dissimulation de faits illégaux et adoption d'autres comportements non professionnels par un(e) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale, les faits ayant été examinés dans le cadre d'une autre affaire.
130	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Refus par un(e) membre du personnel de participer à une enquête du Bureau de l'audit interne et des investigations.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. L'intéressé(e) a reçu un blâme écrit et perdu deux échelons.
131		Possible fuite de documents confidentiels relatifs au recrutement organisée par un ou plusieurs individu(s) non identifié(s) au profit d'un(e) candidat(e) externe.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, étant donné l'absence de preuves suffisantes pour faire avancer l'enquête.
132		Placement en détention d'un(e) ancien(ne) membre du personnel par les autorités locales.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
133		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. L'intéressé(e) a reçu un blâme écrit et une note a été versée à son dossier administratif.
134		Allégations selon lesquelles un(e) membre du personnel aurait été responsable d'une baisse des résultats des levées de fonds et du moral du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
135		Commentaires irrespectueux formulés par un(e) membre du personnel à l'endroit d'autres membres du personnel en lien avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et mauvaise application des protocoles sanitaires par des membres du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
136		Violation, par un(e) membre du personnel, des règles régissant l'examen d'aptitudes linguistiques du système des Nations Unies.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
137		Présentation, par un(e) membre du personnel, de fausses déclarations concernant son expérience professionnelle et ses titres universitaires.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
138		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
139		Utilisation impropre des médias sociaux par un(e) vacataire.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
140		Relation sexuelle entre un(e) membre du personnel et un(e) membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
141	Asie du Sud	Consultation, téléchargement et stockage sur un ordinateur partagé de contenu Web non autorisé, par un ou plusieurs individu(s) non identifié(s).	Néant	Mémorandum consultatif adressé à un bureau de l'UNICEF.
142		Plagiat d'une note et d'une directive par un(e) membre du personnel dans le cadre d'un processus de recrutement.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Avertissement écrit envoyé au membre du personnel.
143		Comportement contraire à l'éthique, plagiat et publication non autorisée d'une étude de l'UNICEF par un(e) membre du personnel.	Néant	Bilan d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e).
144		Comportement inapproprié de membres du personnel découlant du fait que ceux-ci entretenaient des relations sexuelles et se trouvaient en état d'ébriété.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
145		Non remboursement des coûts liés à l'utilisation de véhicules de l'UNICEF par un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
146	Afrique de l'Ouest et centrale	Aide frauduleusement apportée par un(e) membre du personnel à des candidats externes participant à une épreuve écrite organisée dans le cadre d'un processus de recrutement.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
147		Plagiat de réponses publiées sur Internet par un(e) membre du personnel qui participait à une épreuve écrite dans le cadre d'un processus de recrutement de l'Organisation des Nations Unies.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
148		Non-déclaration par un(e) ancien(ne) membre du personnel d'une peine de prison qu'il ou elle avait purgée antérieurement à son recrutement.	Néant	Allégations non étayées.
149		Confiscation du téléphone d'un(e) membre du personnel par un(e) autre membre du personnel, qui en a effacé toutes les données.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
150		Formulation de remarques inappropriées par un(e) membre du personnel lors d'une réunion conjointe avec un autre organisme des Nations Unies.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
151		Violation par un(e) membre du personnel des règles régissant la conduite d'épreuves écrites dans le cadre d'un processus de recrutement.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
152		Violation, par un(e) ancien(ne) membre du personnel, des règles régissant l'examen d'aptitudes linguistiques du système des Nations Unies.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
<i>Divers</i>				
153	Asie de l'Est et Pacifique	Utilisation abusive du logo de l'UNICEF par un prestataire engagé par un fournisseur d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le contrat avec le prestataire concerné ayant déjà été résilié.
154	Europe et Asie centrale	Irrégularités dans l'achat et l'acheminement de biens acquis pour le compte d'un autre organisme des Nations Unies.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
155	Afrique de l'Est et australe	Irrégularités dans le paiement des honoraires de consultant(e)s par des membres du personnel.	Néant	Renvoi au (à la) conseiller(ère) juridique de l'UNICEF.
156		Litige contractuel concernant la construction de salles de classe dans un camp de réfugiés.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
157	Siège	Signalement de fraude concernant la vente de biens non conformes par plusieurs fournisseurs.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
158		Rapport reçu faisant état de vulnérabilités des serveurs de l'UNICEF.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
159		Demande d'un(e) ancien(ne) membre du personnel souhaitant obtenir une trace écrite de la suite donnée à une plainte visant son ancien(ne) superviseur(seuse).	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
160		Demande de contrôle hiérarchique du droit d'un(e) membre du personnel à une prime de rapatriement.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
161		Inquiétudes exprimées en ce qui concerne la confidentialité des données suite à la diffusion d'informations nominatives de membres du personnel, de consultant(e)s et d'auditeur(trice)s externes.	Néant	Renvoi à des bureaux de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
162		Irrégularités dans la gestion des prestations d'assurance ayant entraîné des retards dans le traitement des demandes.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
163	Amérique latine et Caraïbes	Irrégularités dans la levée de fonds commises par des membres du personnel, relatives aux dons mensuels de deux sympathisant(e)s.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
164		Utilisation abusive des fonds alloués aux programmes (publication de manuels contenant des passages de nature politique par un partenaire public de réalisation).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
165	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Retenue par un partenaire de réalisation des paiements dus à des membres du personnel d'un centre de traitement médical local.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
166		Détournement d'aide par les forces armées locales, visant des convois transportant des fournitures médicales et des produits nutritionnels.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
167		Nomination d'un(e) membre du personnel à un poste de direction malgré une décision défavorable du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies visant la personne concernée.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
168	Autre	Publication sur un site Web de l'UNICEF d'une photo déplacée montrant un enfant tenant un téléphone portable.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
169		Utilisation abusive des médias sociaux par un(e) sympathisant(e) de l'UNICEF.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
170	Autre	Faute médicale sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations en question ne relevant pas du champ de compétences du Bureau de l'audit interne et des investigations.
171	Asie du Sud	Un(e) ancien(ne) membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies, licencié(e) pour corruption, cherchait à obtenir un emploi à l'UNICEF.	Néant	Renvoi à des bureaux de l'UNICEF, pour intervention de l'administration, et à une autre entité des Nations Unies.
172		Falsification de documents et utilisation du logo de l'UNICEF par des parties externes dans le cadre d'un stratagème frauduleux.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale. Aucune preuve d'irrégularités commises par des membres du personnel de l'UNICEF.
173	Afrique de l'Ouest et centrale	Signalement d'un nombre potentiellement élevé de personnes refusant de se faire vacciner, en particulier parmi le personnel soignant, en raison de complications médicales liées à un vaccin contre la fièvre jaune.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Différends en matière de ressources humaines</i>				
174	Europe et Asie centrale	Non-divulgaration par un(e) membre du personnel de liens étroits avec un partenaire de réalisation pendant une procédure de recrutement.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
175		Contestation, par les membres du personnel concerné(e)s, de la décision de supprimer des postes prise par l'administration.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
176		Favoritisme du jury à l'égard d'un(e) candidat(e) dans le cadre d'une procédure de recrutement.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
177	Afrique de l'Est et australe	Irrégularités liées à la passation de contrats avec des consultant(e)s indépendant(e)s qui ne répondaient pas aux exigences d'expérience professionnelle.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
178		Manque de transparence et d'intégrité de la part d'un(e) ou plusieurs membres du personnel dans le cadre d'un recrutement, une mutation latérale ayant été entamée alors que la procédure de recrutement pour le poste concerné n'avait pas encore été achevée.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
179	Siège	Favoritisme à l'égard d'un(e) candidat(e) et non-respect des politiques de l'Organisation relatives au genre par un(e) membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis à une autre entité des Nations Unies.
180		Allégation selon laquelle un(e) ou plusieurs membres du personnel auraient eu une conduite répréhensible.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
181		Négligence de la part de membres du personnel dans le cadre de recrutements.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, l'affaire faisant déjà l'objet d'une enquête séparée.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
182		Irrégularités dans le recrutement de membres du personnel haut placé(e)s.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines.
183	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Collusion avec des fonctionnaires dans le cadre de la passation d'un contrat avec un(e) consultant(e).	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
184		Abus d'influence dans le cadre de recrutements et non-paiement de dépenses d'administration par des membres du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
185	Asie du Sud	Actes de népotisme par un(e) membre du personnel qui a présenté des amis et des membres de sa famille à des partenaires de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
186		Abus d'influence par un(e) membre du personnel dans le cadre d'un recrutement, au bénéfice d'un(e) candidat(e) particulier(ère).	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
187	Afrique de l'Ouest et centrale	Abus d'influence au bénéfice d'un(e) candidat(e) qui ne parlait pas la langue locale et aurait entretenu une liaison avec la personne responsable du recrutement.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Irrégularités dans le processus d'achat</i>				
188	Asie de l'Est et Pacifique	Abus d'influence commis par un(e) membre du personnel pour pousser deux ONG à recruter des membres de sa famille.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui n'a constaté aucune faute.
189		Manque de transparence et d'équité par des membres du personnel dans le cadre d'un recrutement.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
190	Siège	Présentation de faux documents par un fournisseur dans le cadre d'une passation de marché.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
191	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Irrégularités liées à une fausse entreprise ayant obtenu le statut de fournisseur agréé.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le bureau de l'UNICEF concerné ayant déjà pris les mesures correctives voulues.
192		Appel d'offres conçu pour favoriser certains soumissionnaires et n'ayant pas été publié sur le site Web de l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le bureau de l'UNICEF concerné ayant déjà pris les mesures correctives voulues.
193	Asie du Sud	Abus d'influence commis dans le cadre d'un appel d'offres par un(e) membre du personnel qui possédait une des entreprises soumissionnaires.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Représailles</i>				
194	Asie de l'Est et Pacifique	Représailles commises par un(e) membre du personnel après qu'un(e) subordonné(e) a exprimé des inquiétudes quant à de possibles cas de faute professionnelle, notamment de vol et de fraude.	Néant	Rapport d'enquête transmis au Bureau de la déontologie.
195	Asie du Sud	Représailles commises par un(e) membre du personnel après qu'un(e) subordonné(e) a exprimé des inquiétudes quant à de possibles cas de faute professionnelle, notamment de vol et de fraude.	Néant	Bilan d'enquête transmis au Bureau de la déontologie.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
196	Afrique de l'Ouest et centrale	Représailles par un(e) membre du personnel, au moyen de la suppression d'un poste, envers un(e) subordonné(e) qui avait signalé des irrégularités dans les processus d'achat.	Néant	Bilan d'enquête transmis au Bureau de la déontologie.
<i>Exploitation et atteintes sexuelles</i>				
197	Europe et Asie centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un(e) stagiaire, commis par un(e) ancien(ne) membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
198	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation participant à un programme de nutrition.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
199		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'enfants d'âge scolaire, commis par des employés d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à d'autres entités des Nations Unies dont les projets ont été affectés. Rapport d'enquête publié par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat.
200		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un(e) membre du personnel à la retraite engagé(e) comme consultant(e) ayant sollicité les services de travailleur(euse)s du sexe.	Néant	Rapport d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
201		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un(e) volontaire rémunéré(e), commis par un partenaire de réalisation dans un camp de réfugiés.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
202		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un(e) ancien(ne) bénéficiaire, commis par un(e) membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
203		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un(e) membre du personnel d'un partenaire de réalisation ayant sollicité les services de travailleur(euse)s du sexe.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
204		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'une femme locale par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation et détournement de fonds par un autre partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
205		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un(e) réfugié(e), commis par un(e) membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration. Le partenaire de réalisation a mené une enquête, au terme de laquelle il a conclu que l'allégation n'était pas fondée.
206		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un enfant, commis par un partenaire de réalisation dans un camp de réfugiés.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
207		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un partenaire de réalisation dans un camp de réfugiés.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
208		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un partenaire de réalisation dans un camp de réfugiés.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
209		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un partenaire de réalisation dans le cadre d'un programme de distribution de denrées.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
210		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un(e) enfant déplacé(e), commis par un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
211	Siège	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un(e) membre du personnel non identifié(e) dans le cadre d'une mission.	Néant	À des fins d'enregistrement. Faute d'informations, il n'a pas été possible de prendre de mesures supplémentaires.
212	Amérique latine et Caraïbes	Échange d'une aide humanitaire contre des faveurs sexuelles par un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à d'autres entités des Nations Unies.
213	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Avances physiques et verbales importunes faites à un(e) membre du personnel de ménage d'un hôtel par un(e) membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui, en l'absence de preuves, n'a constaté aucune faute.
214		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne de bénéficiaires commis par des membres du personnel de deux partenaires de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
215		Allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'enfants visant le personnel d'un partenaire public de réalisation.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le partenaire public de réalisation ayant déjà pris les mesures correctives voulues.
216		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration, compte étant tenu du fait que le partenaire de réalisation avait déjà mené une enquête, licencié l'auteur présumé et pris d'autres mesures correctives.
217		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
218		Agression sexuelle d'une personne non identifiée par un(e) membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, étant donné l'absence de preuves suffisantes pour faire avancer l'enquête.
219	Autre	Requête adressée au Bureau de l'audit interne et des investigations demandant qu'il appuie une enquête sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles menée par une autre entité des Nations Unies.	Néant	Aucune autre mesure n'a été nécessaire. Le Bureau de l'audit interne et des investigations a collecté des éléments de preuve potentiellement utiles et les a transmis à l'entité des Nations Unies en charge de l'enquête.
220		Abus sexuels sur enfants et pédopornographie sur une application de messagerie.	Néant	Renvoi à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).
221		L'auteur dans une affaire de viol d'enfant a été libéré(e) après avoir payé un pot-de-vin, sans lien clair avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations en question ne relevant pas du champ de compétences du Bureau de l'audit interne et des investigations.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
222	Asie du Sud	Falsification de papiers d'identité par un(e) membre du personnel pour faciliter un mariage avec un(e) enfant.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui n'a constaté aucune faute.
223		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un(e) bénéficiaire, commis par un partenaire de réalisation.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le partenaire de réalisation ayant déjà mené une enquête au sujet de l'allégation, licencié l'auteur présumé(e) et pris d'autres mesures voulues.
224		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un ancien membre du personnel.	Néant	Renvoi au (à la) conseiller(ère) juridique de l'UNICEF aux fins d'un possible renvoi devant les autorités locales.
225		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'enfants, commis par un(e) agent(e) d'entretien employé(e) par un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
226		Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un(e) membre du personnel contre des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, qui n'a constaté aucune faute.
227	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur la personne d'un enfant, commis par un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
228		Fausse déclaration d'un(e) ancien(ne) membre du personnel aux autorités locales.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
<i>Harcèlement sexuel</i>				
229	Asie de l'Est et Pacifique	Remarques déplacées et répétées à caractère sexuel et personnel adressées par un(e) membre du personnel à un(e) autre membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, compte étant tenu du fait qu'il avait été conclu au terme de l'évaluation initiale que les preuves disponibles n'étaient pas suffisantes pour poursuivre l'enquête.
230		Avances sexuelles (contact physique non consensuel) par un(e) membre du personnel envers un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le (la) membre du personnel avait déjà quitté l'organisation mais a été informé(e) qu'il (elle) aurait été licencié(e) si il (elle) avait encore été en poste. Une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e).
231		Commentaires à caractère potentiellement sexuel à propos d'un(e) participant(e) à un webinaire, de la part de membres du personnel sur un service de discussion en ligne.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
232	Afrique de l'Est et australe	Commentaires déplacés à caractère sexuel d'un(e) membre du personnel sur l'apparence et le comportement d'autres membres du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le membre du personnel a reçu un blâme écrit.
233	Siège	Remarques à connotation sexuelle adressées à un(e) membre du personnel par un(e) autre membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, étant donné l'absence d'informations suffisantes pour faire avancer l'enquête.
234		Contacts physiques déplacés et commentaires malvenus de la part d'un(e) employé(e) d'un fournisseur envers un(e) employé(e) d'un autre fournisseur.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
235		Avances sexuelles malvenues d'un(e) membre du personnel envers un(e) de ses subordonné(e)s et non-reconduction du contrat d'un(e) autre subordonné(e).	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
236	Amérique latine et Caraïbes	Faits de harcèlement sexuel commis par un(e) consultant(e) international(e) envers un(e) membre du personnel pendant un voyage officiel (notamment des remarques sur son apparence physique et des attouchements déplacés).	Néant	Rapport d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
237		Faits de harcèlement, notamment à caractère sexuel, à savoir de fréquents commentaires déplacés, commis par un(e) Volontaire des Nations Unies envers des employé(e)s d'un partenaire public de réalisation.	Néant	Rapport d'enquête transmis au Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies.
238		Avances sexuelles malvenues et attouchements déplacés commis par un(e) consultant(e) envers un(e) employé(e) d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
239	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Attouchements déplacés commis sur la personne d'un(e) consultante par un(e) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
240	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement, notamment à caractère sexuel, à savoir des commentaires déplacés, commis par un(e) membre du personnel envers un(e) ancien(ne) Volontaire des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le (la) membre du personnel a perdu 10 échelons, et sa faculté de prétendre à une promotion a été suspendue pour trois ans.
241	Asie du Sud	Comportement non professionnel, actes de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir commis par un(e) ancien(ne) membre du personnel contre un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Si l'ancien(ne) membre du personnel avait encore été employé(e) par l'UNICEF, il (elle) aurait reçu un blâme écrit, aurait perdu trois échelons, n'aurait pas pu prétendre à un avancement d'échelon pendant deux ans et aurait été relevé(e) de ses fonctions de supervision pendant deux ans également. Une note a été versée au dossier administratif de l'ancien(ne) membre du personnel.
242		Avances sexuelles physiques et verbales déplacées, notamment des commentaires vulgaires sur l'âge et l'apparence, commises par un(e) membre du personnel contre un(e) subordonné(e).	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Avertissement écrit envoyé au membre du personnel. Une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e) pour une durée de trois ans.
243		Actes d'inconduite sexuelle, notamment des contacts physiques non consensuels, et actes d'intimidation commis par un(e) membre du personnel envers un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Avertissement écrit envoyé au membre du personnel. Une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e) pour une durée de trois ans.
244		Harcèlement sexuel d'un(e) membre du personnel par un(e) autre membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, la victime ayant refusé une enquête officielle et le (la) membre du personnel accusé(e) ayant été licencié(e) à la suite d'une autre enquête.

No ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (dollars É.-U.)	Résultat de l'enquête/ Mesure disciplinaire
245		Commentaires à caractère sexuel importuns, multiples instances d'attouchements déplacés, enregistrement vidéo non consenti et menaces de la part d'un(e) membre du personnel envers un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
246		Commentaires déplacés et conduite non professionnelle entre des membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
247		Actes d'infidélité et de violence domestique commis par un(e) membre du personnel.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale.
248		Contacts physiques déplacés envers deux membres du personnel et harcèlement sexuel d'un(e) stagiaire par un(e) membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
249	Afrique de l'Ouest et centrale	Avances sexuelles importunes et harcèlement physique et au moyen de messages de la part d'un(e) membre du personnel envers un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le (la) membre du personnel a été licencié(e) et ajouté(e) à une base de données de l'ONU servant à la vérification des antécédents en matière d'inconduite sexuelle.
250		Promesses d'avancement professionnel en échange de faveurs sexuelles faites par un(e) ancien(ne) membre du personnel à un(e) autre membre du personnel.	Néant	Renvoi à la Division des ressources humaines. Le (la) membre du personnel accusé(e) avait déjà été licencié(e) suite à une autre enquête sur des allégations de harcèlement sexuel.
251		Avances sexuelles importunes et commentaires déplacés d'un(e) membre du personnel envers deux autres membres du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
252		Avances physiques importunes et remarques verbales déplacées de la part d'un(e) membre du personnel envers un(e) autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du (de la) membre du personnel.
<i>Utilisation non autorisée ou frauduleuse ou gaspillage des fonds ou biens appartenant à l'UNICEF</i>				
253	Afrique de l'Est et australe	Vol de carburant et utilisation abusive d'une carte de carburant (création de fausses transactions) par un(e) membre du personnel.	733,60	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Démission du (de la) membre du personnel pendant l'enquête. Une note a été versée au dossier administratif de l'intéressé(e).
254	Asie du Sud	Irrégularités liées à des dépenses de bureau et à l'utilisation abusive des biens de l'UNICEF par un(e) membre du personnel.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

^a Les numéros des entrées du tableau correspondent aux numéros des dossiers internes du Bureau de l'audit interne et des investigations et non à l'ordre des entrées.

^b Les régions mentionnées dans le tableau correspondent aux régions de l'UNICEF ; l'appellation « Autre » correspond à des entités hors UNICEF.